

DEPARTEMENT DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE RETHEL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS RETHELOIS**

DELIBERATION N°149/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du 26 septembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget principal

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué par Monsieur Thomas SAMYN, Président, s'est réuni au sein de la salle des fêtes d'Amagne.

Date de convocation : 20 septembre 2024
Nombre de membres en exercice : 91
Nombre de membres présents : 72
Nombre de votants : 75 (72 présents + 3 pouvoirs)

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :

COMMUNES	QUALITE	PRENOM	NOM
ACY ROMANCE	TITULAIRE	Gérard	DESIRONT
AIRE	TITULAIRE	Olivier	FLAUZAC
ALINCOURT	TITULAIRE	Nicolas	ETIQUE
AMAGNE	TITULAIRE	Laurent	DESTRUMELLE
AMBLY FLEURY	TITULAIRE	Jean-Noël	LEROY
ANNELLES	TITULAIRE	Anne	CUIF
ARNICOURT	TITULAIRE	Thomas	SAMYN
ASFELD	TITULAIRE	Aline	BEAUJARD
ASFELD	TITULAIRE	Jean-Marc	BRIOIS
AUSSONCE	TITULAIRE	Bruno	PONSIN
AVAUX	TITULAIRE	Didier	MARBY
AVANCON	TITULAIRE	Yvan	LEFEVRE
BALHAM	TITULAIRE	Jean	DURAND
BERTONCOURT	TITULAIRE	Jean-Pierre	BOIZET
BIERMES	TITULAIRE	Daniel	FLOQUET
BIGNICOURT	TITULAIRE	Philippe	CHARBEAUX
BLANZY LA SALONNAISE	TITULAIRE	Marie-France	FAVREAU
BRIENNE SUR AISNE	TITULAIRE	Xavier	DE BOUTEVILLE
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Françoise	MAILLOT
CONDE LES HERPY	TITULAIRE	Bernard	ROUSSEAUX
CORNY MACHEROMENIL	TITULAIRE	Xavier	BARIL
COUCY	TITULAIRE	David	POTIER
ECLY	TITULAIRE	Ludovic	BUGNET
HANNOGNE SAINT REMY	TITULAIRE	Gonzague	GERARD
HAUTEVILLE	TITULAIRE	Christelle	CANON
HERPY L'ARLESIEENNE	TITULAIRE	Claude	REGNIER
HOUILCOURT	TITULAIRE	Emmanuel	BRODEUR
JUNIVILLE	TITULAIRE	Christian	COGNIARD
JUNIVILLE	TITULAIRE	Isabelle	CLAUSSE
LE CHATELET SUR RETOURNE	TITULAIRE	Jean-Michel	MAVEL
L'ECAILLE	TITULAIRE	Joachim	GAILLOT
LE THOUR	TITULAIRE	Ingrid	BOUCHER
MENIL ANNELLES	TITULAIRE	Christophe	MAHAUT
MENIL LEPINOIS	TITULAIRE	Muriel	HOLIGNER
MONTLAURENT	TITULAIRE	Christian	MATHY

NANTEUIL SUR AISNE	TITULAIRE	Marie-Odile	ANDRIEUX
NEUFLIZE	TITULAIRE	Romain	PIATKOWSKI
NOVY CHEVRIERES	TITULAIRE	Yves	BEGUIN
PERTHES	TITULAIRE	Pascal	TURQUIN
RETHEL	TITULAIRE	Joseph	AFRIBO
RETHEL	TITULAIRE	Renaud	AVERLY
RETHEL	TITULAIRE	Stéphane	BINET
RETHEL	TITULAIRE	Laurie	BOCAHUT
RETHEL	TITULAIRE	Laurence	BRUNIN
RETHEL	TITULAIRE	Thierry	CHEVALLOT-
BEROUX			
RETHEL	TITULAIRE	Patrick	DEMENGEOT
RETHEL	TITULAIRE	Joëlle	LANGONNIER
RETHEL	TITULAIRE	Michèle	LARANGE
RETHEL	TITULAIRE	Brigitte	LECAILLE
RETHEL	TITULAIRE	Sylvie	MASSON
RETHEL	TITULAIRE	Michel	MERCIER
RETHEL	TITULAIRE	Pierrette	STEVIGNON
RETHEL	TITULAIRE	Michel	VUARNESON
ROIZY	TITULAIRE	Xavier	GUILLAUME
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Nathalie	VERRIER
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Blandin	CHOCARDELLE
SAINT LOUP EN CHAMPAGNE	TITULAIRE	Amandine	NOCTON
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Anthony	DENIS
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Angélique	JACOB
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Michel	KOCIUBA
SERAINCOURT	TITULAIRE	Mathieu	FOURNY
SEUIL	TITULAIRE	Denis	AUBERT
SON	TITULAIRE	Thierry	KUDLA
TAGNON	TITULAIRE	Nicolas	TAILLIART
TAIZY	TITULAIRE	Sylvain	POTIER
VIEUX LES ASFELD	TITULAIRE	Emmanuel	BROCHET
VILLE SUR RETOURNE	TITULAIRE	Frédéric	VERZEAUX
VILLERS DEVANT LE THOUR	TITULAIRE	Amandine	CHARLES

Mesdames et Messieurs les suppléants avec droit de vote :

BERGNICOURT	SUPPLEANT	Cyrille	MARQUES
GOMONT	SUPPLEANT	Alain	CAMU
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	SUPPLEANT	Sébastien	DUBOIS
SAINT FERGEUX	SUPPLEANT	David	VILAIN

Ont reçu pouvoir :

Angélique JACOB (SAULT-LÈS-RETHEL) ayant reçu pouvoir de Bénédicte FONTAINE (SAULT-LÈS-RETHEL) absente excusée.
Nicolas TAILLIART (TAGNON) ayant reçu pouvoir de Monique MISSET (TAGNON) absente excusée.
Denis AUBERT (SEUIL) ayant reçu pouvoir de Viviane COUSINARD (THUGNY TRUGNY) absente excusée.

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

BANOgne RECOUVRANCE	TITULAIRE	Cyril	CARRE
BARBY	TITULAIRE	Christian	NOIZET
BERGNICOURT	TITULAIRE	Cyril	MARQUES
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Marie-Chantal	CORNET
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Didier	SIMON
DOUX	TITULAIRE	René	DEBROSSE
GOMONT	TITULAIRE	Jean-Luc	ROUSSEAU
INAUMONT	TITULAIRE	Michel	MARCOTTE
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	TITULAIRE	Mireille	LEGUAY

POILCOURT SYDNEY	TITULAIRE	Christian	LAGARDE
RETHEL	TITULAIRE	Pascal	BALDO
RETHEL	TITULAIRE	Rachel	DEVIE
RETHEL	TITULAIRE	Frédéric	POLLET
RETHEL	TITULAIRE	Marie-José	THOMAS
SAINT FERGEUX	TITULAIRE	David	VILAIN
SAINT QUENTIN LE PETIT	TITULAIRE	Nathalie	FLEITER
SAINT REMY LE PETIT	TITULAIRE	Grégory	GRAUMER
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Bénédicte	FONTAINE
SAULT SAINT REMY	TITULAIRE	Fabien	GATINOIS
SEVIGNY WALEPPE	TITULAIRE	Éric	GUIRSCH
SORBON	TITULAIRE	Benoit	WILLEMET
TAGNON	TITULAIRE	Monique	MISSET
THUGNY TRUGNY	TITULAIRE	Viviane	COUSINARD

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Laurent DESTRUMELLE, de la commune d'Amagne.

Le quorum étant respecté, 72 conseillers présents sur 91 membres.

Exposé :

Au budget primitif 2024 du budget Principal,

A la section d'investissement :

- A l'APCP « Réhabilitation du Pôle scolaire d'Asfeld », à l'Opération 50003099 nous n'avons pas inscrit de crédits de paiement 2024 au BP2024, cependant, suite à la réception d'une facture en 2024 pour des prestations réalisées en 2022, il convient d'inscrire la somme de 3 696.00 € pour payer celle-ci.
- A l'APCP « Aide aux Entreprises », à l'Opération 2499, et sur présentation de factures, nous devons modifier les crédits de paiement 2024 et inscrire en dépenses supplémentaires un montant de 24 100.00 €.
Sur cette même opération 2299, nous avons reçu une subvention FISAC d'un montant de 24 530.98 €, il convient d'inscrire cette somme en recettes d'investissement.
- Au compte Nature « 202 » nous devons inscrire la somme de 1 638.00 € en crédits supplémentaires au chapitre 20 pour payer la facture CITEPA concernant la réalisation de l'évaluation Environnementale et Stratégique du Plan Climat-air-énergie territorial « étape3 ».
- A l'opération 500040 « gestion d'un réseau ferroviaire de Fret capillaire », il convient d'inscrire des crédits en dépenses d'un montant de 2 400.00 €.
- Nous avons reçu le solde de DETR 2019 pour la sécurisation des bâtiments, d'un montant de 28 915.00 €. N'atteignant pas le montant subventionnable, et dans un souci de sincérité des recettes, et n'ayant pas la notification du versement, nous n'avons pas inscrit de crédits à la préparation du BP 2024. Aussi, il convient d'inscrire ceux-ci en recettes d'investissement au compte 1341, chapitre 13 « subventions d'investissements reçues ».
- Nous devons passer des écritures d'ordre budgétaire sans incidences financières aux chapitres 041 en dépenses et recettes d'investissement d'un montant de 63 700.00 € correspondant à l'acquisition d'un terrain sur Amagne appartenant à la SNCF.

A la section de fonctionnement :

- Au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », nous devons inscrire la somme de 700.00 € en dépenses de fonctionnement. Ces crédits correspondent à la régularisation des activités et de la restauration du service enfance jeunesse.
- Afin d'équilibrer la section de fonctionnement d'un montant de 700.00 €, au regard des crédits consommés, il convient de diminuer de ce montant les crédits en dépense au compte nature 60628 « Autres fournitures non stockées ».

Il est proposé d'adopter la décision modificative du budget principal suivant le tableau ci-dessous :

2024-CCPR-DM1 -SEPTEMBRE - BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT				
	BUDGET 2024	DM1		BP + DM1
		DEPENSES	RECETTES	
OPERATION : 50003099 - APCP "Réhabilitation du Pôle scolaire ASFELD"	- €	3 696,00 €		3 696,00 €
OPERATION : 50003099	- €	3 696,00 €		3 696,00 €
OPERATION : 2499 - APCP "AIDE AUX ENTREPRISES"	5 000,00 €	24 100,00 €	24 530,98 €	29 100,00 €
OPERATION : 2499	5 000,00 €	24 100,00 €	24 530,98 €	29 100,00 €
NATURE : 202 - facture CITEPA	160 000,00 €	1 638,00 €		161 638,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF204)	165 000,00 €	1 638,00 €		166 638,00 €
OPERATION 500040 - GESTION D'UN RESEAU FERROVIERE DE FRET CAPILLAIRE	- €	2 400,00 €		2 400,00 €
OPERATION 500040	- €	2 400,00 €		2 400,00 €
13361 : SOLDE DETR 2019 "SECURISATION DES BATIMENTS"	- €		28 915,00 €	28 915,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS REÇUES			28 915,00 €	
041 - 2113	50 000,00 €	63 700,00 €		113 700,00 €
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €	63 700,00 €		113 700,00 €
041 - 1328	50 000,00 €		63 700,00 €	113 700,00 €
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €		63 700,00 €	113 700,00 €
		95 534,00 €	117 145,98 €	
FONCTIONNEMENT				
	BUDGET 2024	DM1		BUDGET +DM
		DEPENSES	RECETTES	
60628 : AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	6 800,00 €	- 700,00 €		6 100,00 €
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 359 192,00 €	- 700,00 €		4 358 492,00 €
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	- €	700,00 €		700,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	700,00 €		700,00 €
	4 359 192,00 €	- €		4 359 192,00 €
	Avant DM1		Après DM1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 682 565,00 €	5 682 565,00 €	5 778 099,00 €	5 799 710,98 €
		- €		21 611,98 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 533 084,00 €	26 533 237,00 €	26 533 084,00 €	26 533 237,00 €
		153,00 €		153,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57,

Vu l'Arrêté préfectoral n°2024-460 réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2024 de la Communauté de communes du Pays rethélois,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Sur avis favorable du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,
par 75 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

ADOpte la décision modificative relative au Budget Principal telle que figurant dans le tableau ci-dessus,

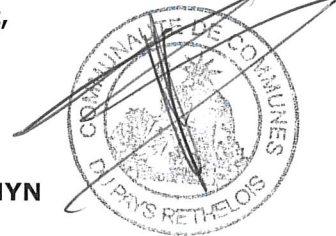
APPROUVE l'intégration des crédits nécessaires au budget en cours,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

**Pour extrait conforme,
A Sault-lès-Rethel, le - 2 OCT. 2024**

Le Président,

Thomas SAMYN



Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Sous-préfecture de Rethel, le - 2 OCT, 2024
de la publication, le - 2 OCT, 2024

La présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays rethémois et insérée au registre des délibérations. Elle peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, par courrier adressé au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

